

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement**Vingtième session**

Genève, 17-19 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Transport, santé et environnement : prise en compte des questions de genre.
4. Résultats de la réunion organisée pour le vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
5. Mise en application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement ;
 - b) Activités de communication ;
 - c) Plan de travail révisé pour la période 2021-2025 ;
 - d) Questions financières ;
 - e) Programme de travail pour la période 2022-2023 ;
 - f) Mécanismes de mise en application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - g) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.

* La vingtième session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations à Genève et en ligne. Des informations concernant la procédure d'inscription seront disponibles à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000686/>. Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire, qui sont disponibles à l'adresse : <https://thepep.unece.org/events/twentieth-session-steering-committee-transport-health-and-environment-pan-european-programme>.



6. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux.
7. Questions diverses.
8. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) devrait adopter l'ordre du jour de sa vingtième session, tel qu'établi par le secrétariat, dans lequel sont réunis la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe), en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s)

Projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session (ECE/AC.21/SC/2022/1-EUHP2219536/1.1/1).

2. Élection du Bureau

Conformément à son règlement intérieur¹, le Comité élit un nouveau vice-président. La présidence revient, par roulement, à un représentant du secteur des transports, de celui de la santé ou de celui de l'environnement. Le président de la vingtième session du Comité sera issu du secteur des transports. Les deux vice-présidents seront le prochain président du Comité (celui de la vingt et unième session) et le président de la session ordinaire précédente (celui de la dix-neuvième session).

Les membres du Bureau ont été élus en 2021.

3. Transport, santé et environnement : prise en compte des questions de genre

Les membres du Comité directeur auront l'occasion de débattre de l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement. Les résultats de ces discussions pourraient contribuer à l'élaboration de la stratégie paneuropéenne globale en matière de transport, de santé et d'environnement, conformément au mandat figurant dans la Déclaration de Vienne, établie à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 17 et 18 mai 2021)².

4. Résultats de la réunion organisée pour le vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Le Gouvernement français a organisé une réunion à Paris, les 13 et 14 janvier 2022, à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE, pour faire le point sur les progrès réalisés dans ce cadre.

La délégation française sera invitée à informer le Comité de la teneur et des résultats de cette manifestation.

¹ Voir <https://thepep.unece.org/rules-procedure>.

² ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 3.

Document(s)

Rapport de synthèse de la réunion organisée pour le vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2022/10–EUHP2219536/1.1/10).

5. Mise en application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, les États membres ont décidé d'élaborer, pour adoption en 2023, une stratégie paneuropéenne globale sur les transports, la santé et l'environnement assortie d'un plan d'exécution précis afin de réaliser leur ambition commune et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE. À sa dix-neuvième réunion (Genève, 27 et 28 octobre 2021), le Comité directeur a créé un groupe de travail spécial chargé de la stratégie et des éventuels instruments juridiques³.

Le Comité directeur sera informé des faits nouveaux par le Groupe de travail et sera invité à examiner et approuver le nouveau projet de stratégie.

Document(s)

Projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement (ECE/AC.21/SC/2022/5–EUHP2219536/1.1/5) ;

Reports from the Ad hoc Working Group on Strategy and Possible Legal Instruments (ECE/AC.21/SC/2022/9–EUHP2219536/1.1/9).

b) Activités de communication

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il a été décidé d'élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser l'opinion aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE⁴.

Le Comité directeur examinera un avant-projet de stratégie de communication.

Document(s)

First draft of the communication strategy (document informel n° 1).

c) Plan de travail révisé pour la période 2021-2025

Dans la Déclaration de Vienne, il était prévu de poursuivre le développement du plan de travail et d'en suivre l'application par l'intermédiaire du Comité directeur⁵. Celui-ci a demandé à ses membres de communiquer leurs observations au secrétariat et chargé le Bureau de prévoir un débat final sur la question à sa réunion de l'été 2022⁶.

Les membres du Comité directeur seront invités à adopter le plan de travail révisé pour la période 2021-2025, sur la base des observations reçues à la dix-neuvième session du Comité et des observations reçues par le Bureau.

Document(s)

Projet de plan de travail révisé pour la période 2021-2025 (ECE/AC.21/SC/2022/7–EUHP2219536/1.1/7).

³ ECE/AC.21/SC/2021/2–EUHP2018924/4.1/2, par. 20 à 25.

⁴ ECE/AC.21/2021/5–EUHP2018924/4.3.5, tableau, domaine d'activité 1, quatrième activité de la liste.

⁵ ECE/AC.21/2021/2/Add.1–EUHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 33.

⁶ ECE/AC.21/SC/2021/2–EUHP2018924/4.1/2, par. 29 et 30.

d) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2022 et des dépenses prévues en 2023 sur la base de son programme de travail. Les délégations souhaiteront peut-être annoncer leurs contributions en espèces ou en nature à l'appui des activités du PPE-TSE.

Document(s)

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2022/3–EUHP2219536/1.1/3).

e) Programme de travail pour la période 2022-2023

Le Comité directeur discutera d'un projet de programme de travail pour la période 2022-2023 qui tienne compte des activités menées au cours de l'année écoulée par l'intermédiaire de ses mécanismes de mise en application et des résultats escomptés pour l'année à venir.

Il sera invité à passer en revue les activités menées en 2022 et à adopter son programme de travail pour la période 2022-2023.

Document(s)

Projet de programme de travail pour la période 2022-2023 (ECE/AC.21/SC/2022/4–EUHP2219536/1.1/4).

f) Mécanismes de mise en application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Le Comité directeur se penchera sur les activités prévues pour la concrétisation des partenariats existants et des nouveaux partenariats. Il souhaitera peut-être examiner les diverses manifestations et activités organisées ou prévues en 2022-2023 dans le cadre d'autres mécanismes de mise en application.

Document(s)

Guidelines for National Eco-driving Initiatives (ECE/AC.21/SC/2022/8–EUHP2219536/1.1/8) ;

Partnership descriptions requesting establishment of THE PEP Partnerships by the Steering Committee (document informel n° 2).

g) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À sa dix-neuvième session, le Comité directeur a décidé de modifier le questionnaire, compte tenu des observations reçues des membres du Comité et des membres des Partenariats. Il a également demandé au secrétariat d'arrêter la version définitive du questionnaire et de le lui soumettre dans les trois langues officielles de la CEE pour approbation à sa vingtième session⁷.

Le Comité directeur sera invité à adopter le questionnaire.

Les États membres souhaiteront peut-être informer les autres membres des initiatives, politiques ou projets de leur pays concernant les transports, de santé et d'environnement.

Document(s)

Projet de questionnaire permettant de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2022/6–EUHP2219536/1.1/6).

⁷ Ibid., par. 71.

6. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents visant à renforcer les synergies. Il souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle à suivre par les autres régions et de renforcer la collaboration avec les organisations et mécanismes internationaux.

7. Questions diverses

Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

8. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau

Le Comité directeur souhaitera peut-être réfléchir au calendrier des réunions à venir, à savoir à la date de sa vingt et unième session et aux dates et lieux des prochaines réunions du Bureau.
